



53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

CD53.R10
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD53.R10

ÉTAT ET NIVEAU AUTORISÉ DU FONDS DE ROULEMENT

LE 53^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice intitulé *État et niveau autorisé du Fonds de roulement* (document CD53/18) ;

Ayant noté que la Directrice a réapprovisionné le Fonds de roulement à son niveau autorisé actuel de US\$ 20,0 millions ;¹

Ayant examiné la recommandation du Comité exécutif relative à une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement, compte tenu des demandes accrues adressées au Fonds de roulement à mesure que s'élargissent les activités du budget ordinaire de l'Organisation, ainsi que de la nécessité de faire en sorte que le Programme soit mis à exécution de manière méthodique et efficace,

DÉCIDE :

1. D'approuver une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement faisant passer celui-ci de \$20,0 millions à \$25,0 millions.

(Septième réunion, le 2 octobre 2014)

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.
